

Namur, le 25 janvier 2021

Information de Madame la Ministre concernant les congés de détente.

Circulaire 7928 du 22/01/2021

***Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire -
Perspectives concernant le congé de détente (carnaval)***

Madame,
Monsieur,

La circulaire 7902 vous informait qu'une décision serait prise le 22 janvier concernant l'éventuelle suspension des cours en présentiel la semaine précédant le congé de détente (carnaval).

Pour rappel, cette suspension d'une semaine était envisagée uniquement en cas de détérioration de la situation sanitaire, dans l'esprit de la mesure appliquée lors du congé d'automne (tousaint).

Ces mercredi 20 janvier et jeudi 21 janvier, j'ai rencontré les experts sanitaires mandatés par le Gouvernement fédéral (Erika Vlieghe et Geert Molenberghs) pour évaluer la nécessité de prendre attitude en ce sens.

Ceux-ci m'ont indiqué que les chiffres de l'épidémie sont actuellement stables (et même en légère diminution), bien que la présence de nouveaux variants sur notre territoire ait été confirmée. Selon eux, l'augmentation des cas observée la semaine du 4 janvier n'est en aucune manière liée à la rentrée des classes et s'explique essentiellement par les retours de vacances. Sur un plan épidémiologique, rien ne justifie dès lors à ce jour de prévoir une suspension des cours en présentiel la semaine précédant le congé de détente (carnaval).

Vu la circulation toujours bien réelle du virus et l'émergence des nouveaux variants, les experts insistent par contre tout particulièrement sur la **nécessité absolue de respecter strictement les normes sanitaires** prévues par les circulaires 7867 et 7868. Il est impératif de maintenir une vigilance totale à cet égard. Il est également prévu de renforcer la politique de testing et de tracing par les autorités compétentes.

Au regard de ces éléments, après concertation des acteurs de l'enseignement et validation par le Comité de concertation (CODECO), **il est décidé de ne pas prononcer de suspension des cours en présentiel lors de la semaine précédant le congé de détente (carnaval), dans l'enseignement fondamental comme dans l'enseignement secondaire.**

En cas de dégradation des conditions sanitaires, et si les experts en formulent la recommandation, il reste toutefois possible :

1. Qu'une telle forme d'anticipation soit décrétée ultérieurement, **exclusivement pour les élèves à partir du 2ème degré de l'enseignement secondaire (une communication serait alors effectuée pour le 29 janvier au plus tard)**. Même dans ce cas, les élèves de l'enseignement fondamental et du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire poursuivront eux les cours en présentiel jusqu'au congé.

La différence entre les niveaux d'enseignement est basée sur des motifs sanitaires, mais aussi sur des aspects organisationnels. En effet, les élèves à partir du 2^{ème} degré du secondaire sont déjà en hybridation. Un passage temporaire en distanciel complet peut être adopté moins longtemps avant l'échéance, même si je ne minimise pas la contrainte supplémentaire que cela représentera pour les équipes éducatives et les directions.

2. Qu'une prolongation du congé de détente par une semaine de cours en distanciel soit décrétée ultérieurement.

Le choix de poursuivre autant que possible les cours en présentiel est fondé sur une analyse des besoins socio-pédagogiques des élèves. Les élèves à partir du 2^{ème} degré du secondaire sont en hybridation depuis 8 semaines maintenant. Cet éloignement partiel de l'école est vécu difficilement par nombre d'entre eux.

Ajouter une semaine de cours à distance me semble dès lors être une option à ne privilégier que si la situation sanitaire l'exige.

Je regrette l'incertitude dans laquelle vous plonge l'évolution imprévisible de la pandémie, mais ma priorité est et restera de garantir le droit des élèves à l'enseignement en présentiel et le droit des enseignants à enseigner en présentiel tant que la situation le permet, dans les limites imposées par le code rouge.

Soyez néanmoins certains que je ne négligerai jamais les recommandations que m'adressent les experts pour limiter les risques sanitaires dans l'école, car j'ai évidemment à cœur de veiller sur la sécurité des membres des personnels et des élèves.

Je vous remercie pour votre attention.

Caroline DESIR